Sciences po après L3

Par **Orthmayer**, le **11/08/2015** à **19:48**

Bonjour à tous !

Comme de nombreux étudiants je dois choisir les matières que je vais suivre cette année en L3. N'ayant pas de projet professionnel précis, et étant très mal renseigné sur le contenu des matières qui me sont proposées, j'ai une petite préférence pour un parcours rassemblant pour ce qui est des fondas du droit des sociétés, du droit du travail, et du droit des obligations.

Mais je me pose une question : outre ce que l'on a pu me dire de ces matières (qu'elles sont difficiles), l'on m'a également dit que les concours d'entrées à Sciences po (Paris et province) au niveau M1 requièrent plutôt une licence en droit public. Or, je souhaite ne pas me fermer trop vite la porte de tels établissements, qui constituent encore des options envisageables en ce qui me concerne.

Donc si quelqu'un pouvait m'éclairer sur le sujet, ce serait sympa. Je cherche surtout à savoir si la L3 public est un prérequis indispensable pour intégrer un IEP.

Merci d'avance,
Bonne soirée !

Par **Herodote**, le **12/08/2015** à **09:17**

Bonjour,

Je ne peux parler que pour Sciences Po Paris. Et la réponse est non, pas indispensable d'avoir un cursus de publiciste. Le cursus antérieur n'est pas le critère principal d'appréciation, même s'il rentre en compte, mais là, cela dépend des Masters. Certains exigent une formation préalable en la matière, d'autres non.

Ainsi, si tu souhaites postuler à un Master de l'école de droit: http://www.sciencespo.fr/ecole-de-droit/fr/content/admission-en-master

Il n'est pas exigé que tu ais eu un cursus juridique auparavant (c'est même le concept de la formation), même si c'est le cas de beaucoup de ceux qui tentent le concours. Ce n'est donc pas un avantage, mais non plus un inconvénient.

L'admissibilité se fait par une double évaluation, l'évaluation du dossier de candidature (CV, Notes, Lettre de motivation, etc.), et une épreuve de note de

synthèse en 4h.

L'admission se fait sur entretien avec un jury de deux enseignants du Master.

http://www.sciencespo.fr/admissions/fr/master-examen-admission

C'est le même principe pour tous les Masters, mais la difficulté tient aussi à la popularité du Master. Plus il est demandé, plus il sera sélectif.

Par **Orthmayer**, le **20/09/2015** à **22:33**

Merci pour ces conseils.
Et désolé pour la réponse plus que tardive, mais je pensais ne pas recevoir de réponse et avais posté sans grande conviction. Il se trouve que je ne me suis encore pas décidé, ce commentaire m'est donc très utile !

Par **Yn**, le **21/09/2015** à **09:29**

La question demeure : quel est le projet ? Si tu n'es pas fixé, il est plus difficile de faire un choix.

Je rejoins *Herodote* sur l'école de droit : c'est le système sciences po, donc tous les profils sont les bienvenus, même si tu n'as pas fait une licence de droit !

Si tu as la possibilité de choisir un parcours général, je t'invite à le faire, c'est en général à partir de la L3 que le droit devient vivant.

[citation]outre ce que l'on a pu me dire de ces matières (qu'elles sont difficiles)[/citation]
Ces matières ne sont pas plus difficiles qu'une autre, tout dépend du travail réalisé. Public, civil, affaires, ... même combat sur les notions utilisées.

Par **Orthmayer**, le **21/09/2015** à **13:16**

Le problème c'est que je n'ai aucun projet professionnel prédéfini. Je ne compte pas travailler comme professionnel du droit : je préfèrerais exercer un métier qui soit assez lié au domaine juridique, mais qui soit en même temps un peu plus "ouvert". Pour cela tenter droit public me semblait être la meilleure solution. Certaines matières me paraissaient également moins "brutes" que peut l'être le droit des obligations par exemple. Je pense au droit international public fondamental.

Par **Yn**, le **22/09/2015** à **09:47**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

D'accord, mais attention au choix des matières qui doit également intégrer le paramètre "débouchés professionnels". Ici, le droit international public ne débouche sur quasiment rien.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés